

5G millimétrique : Changement de méthode ? Chiche ?

2022-06-01 01:01:01

[Priartem/Agir pour l'Environnement - Communiqué de presse du 1er juin](#)

✖ **5G acte 2** : la 5G millimétrique annoncée pour 2023 est sur les starting blocks. En effet, l'ARCEP lance une consultation publique pour préparer le futur des réseaux mobiles, prémisses de l'attribution de fréquences toujours nouvelles comme le 26GHz.

Une nouvelle fois, PRIARTEM et Agir pour l'environnement demandent à ce qu'une réelle évaluation sanitaire et environnementale et un débat public encadré par la Commission Nationale du Débat Public soient menés avant toute décision d'attribution de nouvelles fréquences.

Il s'agirait d'une première dans l'histoire des communications mobiles, les citoyens étant depuis l'émergence de la 2-3-4G mis devant le fait accompli d'une forme d'obsolescence décennale des technologies et considérés comme cobayes face à des expositions aux ondes toujours plus intenses.

Le précédent quinquennat avait d'ailleurs été émaillé par une séquence rocambolesque relative au déploiement de la 5G dans la bande 3,5GHz. En effet, suite aux recours devant le Conseil d'Etat intentés par PRIARTEM et Agir pour l'environnement et à la fronde de maires nouvellement élus en 2020, imposer la 5G est devenue une priorité au plus haut niveau. La convention citoyenne sur le climat avait été désavouée, le Haut Conseil pour le Climat ignoré, les Inspections ministérielles opportunément convoquées, séquence qui – rappelons-le, avait culminé par la sortie du Président de la renvoyant ses opposants à une Amish attitude.

Cette séquence s'était lamentablement terminée par l'attribution des fréquences avant même la parution de l'avis de l'Agence sanitaire et par une décision du Conseil d'Etat refusant de qualifier de plan et programme le déploiement de la 5G, ce qui fermait le ban à toute évaluation et débat préalable.

Stephen KERCKHOVE, délégué général d'Agir pour l'environnement alerte : « la 5G millimétrique, c'est la prolifération dans notre environnement d'antennes sur le mobilier urbain et d'objets communicants proches du corps, conçus pour capter notre attention et nos données, émetteurs d'ondes, et dont la fabrication est catastrophique pour le climat, la pollution de l'eau et des sols, les droits humains et la santé des populations des territoires où ils sont assemblés et où sont extraites les matières entrant dans leur fabrication ».

Pour **Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM**, la situation est claire : « l'ANSES,

malgré une communication fumeuse sur la 5G, recommande toujours la prudence en matière d'exposition aux ondes. L'agence sanitaire mène actuellement une expertise en matière de cancer et engage des réflexions avec un regard nouveau sur les valeurs limite d'exposition. Elle pointe un risque possible de la 5G millimétrique sur le fonctionnement des membranes cellulaires, lesquelles jouent un rôle fondamental dans le vivant. Il n'est pas responsable d'ignorer ces alertes ».

C'est pourquoi, nous appelons la Première Ministre à décider d'un moratoire sur l'attribution du 26GHz. Après des décennies de laisser-faire en faveur des industriels des télécommunications, nous en appelons à la construction d'une réelle politique en matière de communications numériques qui minimisent les atteintes au climat et à l'environnement, à la santé et aux droits humains.

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026